

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Note au sujet des vœux de Noël et du Nouvel An.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine déclarant close la session ordinaire du Conseil National.

Ordonnance Souveraine portant convocation du Conseil National en session extraordinaire.

Arrêté ministériel relatif à l'affichage des prix et à la spéculation illicite.

Arrêté ministériel autorisant une Compagnie d'Assurances.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux établissements publics.

Congés du Lycée et de l'Établissement Secondaire de Jeunes Filles.

Congés des Ecoles Primaires.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Manifestation de sympathie.

Société de Conférences. — Le Sentiment de l'amour dans le roman d'aujourd'hui, par M. Gaston Rageot. — Athènes, par M. Paviot.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — On ne saurait penser à tout; L'Amour Médecin.

MAISON SOUVERAINE

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritière dispensent les personnalités, les autorités et les fonctionnaires de Leur adresser des vœux à l'occasion des fêtes de Noël et du renouvellement de l'année.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1108.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25, modifié par l'Ordonnance du 12 juillet 1922 et 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Session ordinaire du Conseil National, ouverte le 29 novembre 1930, est déclarée close.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le treize décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 1109.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Vu l'article 2 (alinéas 2 et 3) de l'Ordonnance du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil National est convoqué en Session extraordinaire pour le jeudi 18 décembre 1930.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette Session est ainsi fixé :

- 1° Budget 1931;
- 2° Projets de Lois;
- 3° Communications du Gouvernement.

ART. 3.

La Session extraordinaire prendra fin le mercredi 31 décembre 1930.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le treize décembre mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la Loi n° 101, du 31 décembre 1926, donnant délégation au Ministre d'État pour remettre en vigueur les dispositions des articles 18, 19, 21 et 22 de la Loi n° 5, du 14 août 1918, et la Loi n° 38, du 30 décembre 1920, concernant l'affichage obligatoire des prix et la répression de la spéculation illicite :

Vu l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, remettant en vigueur, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} janvier 1927, les dites dispositions :

Vu l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, réglementant l'affichage obligatoire des prix :

Vu l'Arrêté Ministériel du 13 juin 1930, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1930 les dispositions des deux Arrêtés sus-visés :

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 2-5 décembre 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont prorogés jusqu'au 30 juin 1931 :

1° les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, concernant l'affichage obligatoire des prix et la répression de la spéculation illicite ;

2° les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, réglementant l'affichage obligatoire des prix.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze décembre mil neuf cent trente.

Le Ministre d'État.

M. PIETTE.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande formée par M. Paul de Lasteyrie du Saillant à l'effet d'être autorisé à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail, dans la Principauté, au nom de la Compagnie d'Assurances Yorkshire ;

Vu la Loi n° 141, du 24 février 1930, sur la Déclaration, la Réparation, et l'Assurance des Accidents du Travail ;

Vu l'avis du Conseil d'État, du 3 novembre 1930.

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date des 2-5 décembre 1930.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La Compagnie d'Assurances Yorkshire est autorisée à pratiquer, dans la Principauté, l'assurance contre les accidents du travail.

ART. 2.

La Compagnie d'Assurances Yorkshire devra se conformer aux Lois, Ordonnances et Arrêtés en la matière, sous les peines de droit.

ART. 3.

La présente autorisation pourra être retirée, conformément aux dispositions des alinéas 3, 4 et 5 de l'article 29 de la loi sus-visée.

ART. 4.

Le Secrétaire en Chef du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le seize décembre mil neuf cent trente.

Le Ministre d'État,

M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts dans les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier 1931.

LYCÉE DE GARÇONS ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

A l'occasion des fêtes de Noël-Nouvel An, les classes seront suspendues du jeudi 25 décembre inclus au samedi 3 janvier inclus.

Les élèves sortiront le mercredi 24 décembre après les classes et rentreront le lundi matin 5 janvier, à l'heure réglementaire.

ÉCOLES PRIMAIRES

Les vacances de Noël-Nouvel An pour les élèves des Écoles Primaires commenceront le 24 décembre, après la classe de l'après-midi.

La rentrée aura lieu le 2 janvier à l'heure ordinaire.

ÉCHOS & NOUVELLES

Une fête de famille a réuni, dernièrement, le personnel du Lycée de Monaco et une délégation de l'Association des Anciens Elèves, dans un des salons du Monte-Carlo Palace.

Il s'agissait de fêter la récente nomination dans la Légion d'Honneur de M. Henri Jantet, Directeur de notre Etablissement Secondaire.

Dans une brève allocution, M. Padovani, doyen, exprima le plaisir que tous éprouvaient de se retrouver dans une pareille occasion groupés autour d'un chef aimé et estimé et dont chacun partageait la joie.

M. Jantet remercia à son tour ses collaborateurs et profita de l'occasion pour dire, avec son loyal attachement à la Maison Princièrè, toute sa gratitude, celle du Lycée tout entier envers le Prince Souverain.

Une coupe de champagne fut ensuite vidée en l'honneur du nouveau légionnaire et deux superbes gerbes de fleurs furent offertes à M^{me} Jantet.

Rappelons que M. Jantet a derrière lui toute une longue carrière universitaire, dont trente ans dans les délicates fonctions de chef d'établissement et qu'il fut, en janvier dernier, nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La huitième saison des conférences du lundi s'est brillamment ouverte, avant-hier, par une savoureuse causerie de M. Gaston Rageot.

La salle du quai de Plaisance était littéralement bondée d'un public fidèle et que passionnent de plus en plus ces séances de haute intellectualité.

Sous le haut patronage du Prince Louis II, et sous la dévouée présidence de M. Léon-Honoré Labande, ces conférences voient leur intérêt et leur succès s'accroître d'année en année. Elles sont devenues mieux qu'une mode, un véritable besoin, et si elles venaient à manquer à leur public d'élite, ce serait une très regrettable et irréparable lacune. Mais que les fidèles auditeurs se rassurent; plus que jamais, les grandes conférences du lundi sont douées d'une vitalité indéniable et durable.

M. Gaston Rageot est un merveilleux orateur. Sous forme d'improvisation familière, sa parole, nette et d'une élégance très châtiée, et soulignée par le geste, la mimique, devient ainsi extrêmement vivante. Aussi, est-ce avec le plus vif plaisir qu'à travers cette éloquence persuasive les auditeurs suivent les capricieux et harmonieux méandres d'une pensée tantôt grave, tantôt enjouée, toujours profonde et vraie.

Le conférencier a souligné l'apparente contradiction que présentent la fréquence des crimes passionnels et l'indifférence que les jeunes gens semblent affecter pour les choses de l'amour.

Les conditions sociales, d'une part; les progrès trop rapides du féminisme, d'autre part, ont déséquilibré les cœurs et les esprits.

Le jeune homme d'après-guerre cherche, avant tout, la conquête de la fortune et des jouissances matérielles. La jeune fille (et la femme) d'aujourd'hui, très émancipées, et ayant souvent elles-mêmes connus des situations rémunératrices où elles sont les rivales de l'homme, ont tellement évolué qu'elles ne ressemblent plus aux femmes des générations précédentes. M. Gaston Rageot nous a lu des pages caractéristiques de Proust et de Mauriac où, sous les subtilités de l'analyse psychologique, s'exprime la passion dans toute sa violence romantique; puis des citations d'André Gide qui témoignent de l'effort d'une génération qui n'a trouvé en elle que sécheresse, pour cultiver et développer la passion; enfin des passages de Souvaut où une situation analogue est traitée sur le mode ironique. Il a dépeint cette quasi faillite de l'amour, l'ennui qui pèse généralement sur des liaisons facilement rompues, et l'amertume qui se dégage de cet état de choses.

Il a conclu en émettant le vœu de voir une prochaine époque moins affairiste, moins trépidante, rétablir l'équilibre normal entre les hommes et les femmes, et le sentiment éternel de l'amour renaître, plus complet que jamais, dans un sentiment qui n'intéresse pas seulement le cœur, mais aussi l'intelligence.

Le conférencier a été chaleureusement félicité et applaudi.

C'est devant une assistance nombreuse que parla, mercredi soir, le distingué professeur M. Paviot.

Il faut dire que le sujet choisi était des plus intéressants et qu'il le traita avec beaucoup d'érudition.

C'est avec sa logique habituelle qu'il nous a démontré, « mathématiquement et astronomiquement », que les Grecs étaient non seulement de grands sculpteurs et de grands hommes, mais aussi de grands penseurs qui avaient déjà découverts, 2.000 ans avant Jésus-Christ, les grands principes modernes de l'astronomie et des sciences physiques.

Quant à la mythologie grecque, il nous en a donné une tout autre conception que celle que l'on est habitué à avoir.

Pour lui, les grands poètes grecs tels qu'Homère et tant d'autres, en chantant les louanges des Dieux, en ont défiguré la nature, ils ont donné un corps humain à des forces divinisées telle que l'eau, le feu la terre, l'air.

L'image de l'antique grecque, telle que nous l'a dépeinte M. Paviot, a charmé son auditoire.

LA VIE ARTISTIQUE

THEATRE DE MONTE-CARLO

REPRÉSENTATION DU THÉÂTRE DE LA PETITE SCÈNE

On ne saurait penser à tout

Paris a toujours compté de petites troupes de théâtre, composées d'amateurs, épris d'art, jouant, ici et là, parfois fort bien, des pièces ultra modernes ou classiques.

Voilà plus de trente ans, Antoine, alors simple employé à la Compagnie du Gaz, ayant groupé autour de lui quelques camarades, aussi fous de théâtre que lui, donna deux curieuses et bruyantes représentations en un minuscule théâtre situé Impasse de l'Elysée des Beaux-Arts à Montmartre. C'est sur cette scène, dont il fut chassé, après la représentation retentissante de *Sœur Philomène* et de *l'Évasion*, par un propriétaire peu ordinaire, sous prétexte qu'on avait trop applaudi et que cela pouvait faire écrouler sa salle, c'est sur cette scène que naquit et prit son essor le *Théâtre libre* dont la destinée devait être si glorieuse.

Le *Théâtre de la Petite Scène*, qui vient de faire applaudir, à Monte-Carlo, des œuvres de Molière, de Musset et des chansons françaises en images, est une

fort intéressante entreprise, ne datant pas d'hier, à laquelle on ne saurait trop souhaiter de faire, un jour, dans le monde, le fracas que fit autrefois le *Théâtre libre*.

Au lieu de jouer des ouvrages exhibant sur les planches des financiers véreux, des escrocs, des escarpes du grand monde ou des pires bas-fonds, des canailles de tous les calibres et de tous les sexes, enfin des échantillons choisis de tout ce qu'il y a de moins beau, de plus vil et de plus bas dans l'humanité, le *Théâtre de la Petite Scène*, estimant, non sans raison, que le public ne doit pas être fâché de temps en temps, de s'évader du cercle d'infamies et d'horreurs dans lequel on se complait à l'enfermer volontiers, a porté son choix sur deux ouvrages, l'un de Musset, l'autre de Molière. Et il n'a pas eu tort, le *Théâtre de la Petite Scène*, car c'est avec une joie à nulle autre pareille que les spectateurs, qui assistaient à la soirée de l'autre mardi, ont applaudi *On ne saurait penser à tout* et *l'Amour Médecin*.

Avec *Un Caprice*, avec *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, avec *Bettine*, *On ne saurait penser à tout* forme un quatuor de pièces en 1 acte où s'affirme, en toute sa grâce cavalière et artiste, la façon délicieusement spirituelle, exquisement littéraire et poétique d'Alfred de Musset. Jamais Musset ne lâcha autant la bride à sa fantaisie que dans *On ne saurait penser à tout*. La folie y agite éperdument ses grelots. Et quelle jolie musique ils font ces grelots où ne manque pas ce qui sonne!

Le sujet de ce proverbe n'est rien; mais ce rien, élégamment présenté, divinement dialogué et subtilement traité est fantasque et ravissant. Et comme on y déraisonne adorablement!

Les personnages du Marquis, du Baron et de la Comtesse appartiennent certainement à la famille du Baron, du Blazius et du Bridaine de *On ne badine pas avec l'amour*; ils ont une proche parenté avec la Baronne, l'Abbé, le Valentin et le Van Buk de *Il ne faut jurer de rien*, avec l'Octave et le Claudio des *Caprices de Marianne* et, peut-être, aussi, avec le Prince de Mantoue, le Marinoni et le personnage qui donne son nom à *Fantasio*, voire avec le Polacco, l'Uladislas et le Rosemberg de *Barberine*.

Que ce petit acte soit inspiré de Carmontelle, qu'est-ce que cela peut faire? En est-il moins réussi? D'ailleurs, peut-on établir aucun rapprochement entre la manière d'écrire et de filer la scène appartenant à Musset et la manière de filer la scène et d'écrire de Carmontelle?

Avant Musset, Molière, dans *l'Étourdi*, et Regnard, dans *le Distrain*, avaient déjà mis au théâtre un personnage incapable de secouer le joug de ses distractions. Qu'y a-t-il de commun entre la comédie de *l'Étourdi*, la comédie du *Distrain* et *On ne saurait penser à tout*, « bijou d'extravagance », où l'ironie chatoie où la cocasserie ruisselle où l'esprit scintille à travers les orfèvreries du style le plus rare?

L'Amour Médecin

Dans un avis « au lecteur », placé en tête de sa comédie-ballet, Molière écrit: « Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit impromptu... Lorsque je dirai qu'il a été proposé, fait, appris et représenté en cinq jours, je ne dirai que ce qui est vrai. » Et Molière continue: « Il serait à souhaiter que ces sortes d'ouvrages pussent toujours se montrer avec les ornements qui les accompagnent chez le roi. Vous les verriez dans un état beaucoup plus supportable; et les airs et les symphonies de l'incomparable M. Lulli, mêlés à la beauté des voix et à l'adresse des danseurs leur donnent, sans doute, des grâces dont ils ont toutes les peines du monde à se passer. » Molière, comme tous les grands auteurs, était vraiment d'une modestie extrême. On se passe fort bien des « airs et des symphonies de l'incomparable M. Lulli ». Sa comédie, ou mieux sa farce, suffit amplement, et seule, au plaisir du public. Les trois actes de *l'Amour Médecin* (que Poise devait un jour mettre si heureusement en musique), d'une étonnante prestesse de ton et de comique, sont pleins d'agrément. Ils contiennent plusieurs scènes, dont une magistrale, dans lesquelles les médecins sont moqués, caricaturés et houspillés le plus drôlement du monde. Nonobstant la burlesque ruade lancée aux médecins par Sganarelle dans *Don Juan*, *l'Amour Médecin* est le premier ouvrage, où Molière, s'en prend aux ridicules de la profession de médecin, se gausse de la gravité dans le maintien, de l'affectation dans le langage, de la morgue hautaine, de l'esprit systématique et lourdement traditionnel, de l'entêtement et du charlatanisme de certains descendants d'Hippocrate. Molière y montre jusqu'où peut aller dans l'extravagance la passion de la médecine et met cruellement en relief la prétendue infailibilité et le manque de conscience dont quelques Esculapes en robes font preuve dans l'exercice de leur métier, trop volontiers considéré par eux comme le plus hermétique, le plus solennel et le plus sacré des sacerdoces. Molière, en la circonstance, poussa même l'audace jusqu'à mettre en scène les trois médecins du roi avec leurs costumes,

leurs gestes, leurs tics, leurs formules, et leurs phrases accoutumées, si bien qu'alors tout le monde les reconnut.

Ce qu'il y a de magnifique chez Molière c'est que dans n'importe laquelle de ses pièces, fut-ce la plus mince, il y a toujours pour le spectateur matière à réflexion et à méditation. Son comique pousse autant au rire qu'il oblige à penser. Ecoutez ou lisez simplement la scène qui ouvre le 1^{er} acte de l'*Amour Médecin*. Et voyez ce qu'elle contient d'observation, de vérité, de bon sens et de supérieur amusement. Comme en quelques mots Molière démasque les idées de derrière la tête, met à nu les petits calculs, démêle les intérêts de chacun des gens qui prodiguent leurs conseils à Sganarelle ! Comme cela est mené alertement et rondement ! C'est dans cette scène, si courte et si copieuse, que se trouve le fameux : « Vous êtes orfèvre, M. Josse », qui est passé en proverbe.

L'*Amour Médecin* est une farce ou, si vous préférez, une bouffonnerie avec des parties de comédie. Tout y est pimpant, d'une juvénile vivacité, d'une divertissante observation et d'une vérité réjouissante.

Mardi, l'*Amour Médecin* a été donné, tel qu'il a été conçu, avec son prologue, ses danses et la musique de Lulli. Le spectacle est d'autant plus curieux que la pièce est réglée, meublée et habillée selon une conception de mise en scène, de décors et de costumes n'ayant rien de classique. Or, c'est indéniablement amusant de voir autre chose que ce que l'on a l'habitude de voir, — un essai quel qu'il soit étant toujours respectable. Dire que l'œuvre gagne à être présentée, encadrée et vêtue différemment qu'à l'ordinaire, ça c'est une autre affaire. Des goûts et des couleurs... La Direction du *Théâtre de la Petite Scène* a cherché l'originalité en rompant avec les us consacrés par les années, en substituant à de vieilles conventions des conventions nouvelles. Il serait aussi injuste de lui faire un grief de ses excellentes intentions que de lui chicaner les marques d'intérêt auxquelles elle a droit légitimement.

Au cours de la soirée, après Musset et en attendant Molière, il y eut un instant charmant : on chanta huit *chansons françaises*, mises en scène et costumées, « en images » comme dit le programme.

Ces chansons, variées d'accent et de caractère, n'ont heureusement nulle ressemblance avec ces romances imprégnées de sensiblerie et de sentimentalité, dont on ne peut guère apprécier les fades gentillesses que dans un milieu de fleurs sans odeur, de meubles étriés, de tapisseries aux couleurs fanées, entre le portrait d'un Louis Philippe à toupet et une épinette aux sons nazillards.

Elles sont encore pleines d'attrait les chansons des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, si savoureuses en la joliesse de leur sentiment, en la franchise de leur allure, en la crânerie de leur rire — aimable et joyeux écho d'un lointain jadis.

N'est-ce pas la hantise de ces vénérables chansons qui inspira au chanteur des *Nuits* les vers suivants :

Disons-nous aux héros des vieux temps de la France,
De monter tout armés aux créneaux de leurs tours,
Et de ressusciter la naïve romance
Que leur gloire oubliée apprit aux troubadours ?

L'impression que laissent ces inspirations de verve drue, fleurant bon le terroir, est sans doute fugitive ; mais combien toujours agréable ! Comme il est plaisant d'écouter chanter, murmurer, soupiner, détailler d'antiques rondes, ariettes, chansons et autres inventions musicales, simplement expressives, d'une grâce poétiquement instinctive, ignorant l'art et ses savants secrets, d'une bonne humeur soutenue, dont la grossièreté et l'ordure sont rigoureusement bannies !

Si nous n'avons pas claironné la particulière gloire d'aucun des acteurs qui se sont fait entendre pendant la représentation, il ne faudrait pas croire que le talent déployé par chacun d'eux n'est pas digne de retenir l'attention. Nous avons admiré autant que quiconque les qualités multiples dont firent preuve, dans *On ne saurait penser à tout*, dans l'audition des *Chansons françaises* et dans l'*Amour Médecin*, M^{mes} Mathilde de Heeckeren, Marcelle Sarret, Suzanne Moureaux, Irène Kedroff et MM. Martial Rèbe, Jean Mourier, Frédéric de Heeckeren, Xavier de Courville, Edouard Tressy... Et ce n'est pas nous qui refuserons jamais de rendre hommage à la convenance intelligente de l'ensemble des interprétations qui furent offertes au public en la soirée du mardi 16 décembre.

A. C.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^r LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif, en date à Monaco du onze décembre mil neuf cent trente ;

M. Joseph BERNASCONI, propriétaire, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, boulevard de Belgique ;

A vendu au *Domaine Public de S. A. S. M^r le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, sous Administrateur, demeurant à Monaco ;

Les parcelles de terrain ci-après désignées, situées à Monaco, quartier des Révoires, cadastrées sous le numéro 96 P. de la Section A, savoir :

1^o Une petite parcelle de la contenance de dix-neuf mètres carrés cinquante-cinq décimètres carrés, confrontant : du nord, le vendeur ; de l'est, par une pointe, un escalier public ; du midi, partie la parcelle ci-après, partie la propriété Abilardet ; de l'ouest, M. Merlo ;

2^o Une petite parcelle de la contenance de neuf mètres carrés, confrontant : du nord, par une pointe et de l'est, un escalier public ; du midi, par une pointe, la parcelle ci-dessus ; de l'ouest, le vendeur ;

3^o Une petite parcelle de la contenance de douze mètres carrés quatre-vingts décimètres carrés, confrontant : du nord, la parcelle A. B. C., ci-dessus désignée ; de l'est, un escalier public ; du midi et de l'ouest, la propriété Abilardet ;

4^o Deux parcelles de terrain d'un seul tenant d'une contenance totale de cent vingt-huit mètres carrés quatre-vingt-un décimètres carrés, confrontant : du nord, M. Roganne ; de l'est, un escalier public ; du midi, le vendeur ; de l'ouest, M. Merlo.

Les dites parcelles de terrain nécessaires à la construction d'une route au quartier des Révoires Supérieures déclarée d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 13 juillet 1914 et 12 avril 1930.

Cette vente a été faite moyennant, pour ces parcelles de terrain, la somme principale de soixante-douze mille trente-deux francs cinquante centimes, ci **72.032 fr. 50**

L'un des originaux du dit acte a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur l'immeuble vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau, dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi les dites parcelles de terrain en seront définitivement affranchies. Quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes parcelles de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le dix-huit décembre mil neuf cent trente.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco. Principauté, soussigné, le six décembre mil neuf cent trente. M. Orecchia, expert comptable, agissant en qualité de syndic de la faillite de M. Charles-Gaston LEHALLEUR, et en vertu d'une ordonnance de M. Henry, Juge au Tribunal de Première Instance de Monaco, en date du dix-sept octobre mil neuf cent trente, a vendu à M. Georges JOFFREDY, pharmacien, demeurant à Monte-Carlo, 5, avenue du Berceau, le fonds de commerce

de boulangerie-pâtisserie, exploité à Monte-Carlo, Villa Radieuse, 24, boulevard d'Italie, dépendant de la faillite du dit M. Lehalleur.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 18 décembre 1930.

(Signé :) A. SETTIMO.

OFFICE FONCIER

1, boulevard des Moulins (entrée passage H. Otto)
Monte-Carlo

Cession de Droits Indivis sur Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte s. s. p. fait en double, à Monaco, le 10 décembre 1930, enregistré, M. Albert-Vincent-Jules ZUNINO, employé d'administration, et M^{me} Geneviève-Thérèse BIANZINI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont cédé à :

M^{me} Yolande-Marie-Joséphine ZUNINO, commerçante, épouse de M. André-Louis CLERICI, employé d'administration, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Et M. Sylvio Antoine-Jacques ZUNINO, demeurant à Monaco, le tiers indivis appartenant en propre à M. Albert-Vincent-Jules ZUNINO dans un fonds de commerce de mercerie-bonneterie exploité à Monaco, Escalier des Halles et Marchés.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce sus-désigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Deuxième Avis

M. BRETagna François a vendu à M. MICHELIS Emile, demeurant Maison Dulbecco, Saint-Roman-Roquebrune, un équipage et voiture de place n^o 91.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Deuxième Avis

M. LIBERATO Joseph a vendu à M. RICCA Jean, demeurant Villa Edelweiss, boulevard de l'Observatoire, une voiture automobile, taxi n^o 110.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

LES ANNALES

Quatre documents de la plus haute importance paraissent dans les *Annales* du 1^{er} décembre : les lettres de l'Impératrice Frédéric (mère de Guillaume II) à la reine Victoria ; les souvenirs de la Karsavina, étoile des ballets russes ; les révélations du détective Means sur l'étrange mort du Président Harding et un scénario inédit de Jules Lemaitre : le Noël de Perrault. Ajoutez à cela une étude d'André Demaison : Singes contre Roussettes ; un poème de Tristan Derème ; les chroniques de Louis Barthou, Yvonne Sarcey, Henry Bidou, Pierre Bost, André Billy ; de magnifiques illustrations et un concours doté de prix intéressants : le Concours des Images, et vous aurez une idée de l'importance de ce numéro exceptionnel (numéro de Noël), en vente partout : 4 francs.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'Aller et Retour Spéciaux
en 1^{re} et 2^e classes

Les gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne, Châteaureux, Grenoble, Chambéry-Challes-les-Eaux, Annecy, Genève-Eaux Vives délivrent des billets d'aller et retour spéciaux en 1^{re} et 2^e classes valables 15 jours (dimanches et fêtes compris) :

jusqu'au 31 mars 1931, à destination de Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet et Sallanches-Combloux-Mégève ;

du 15 décembre 1930 au 15 mars 1931, à destination d'Aix-les-Bains-Mont-Revard.

La gare d'Aix-les-Bains délivre, dans les mêmes conditions, des billets pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet, Sallanches, Combloux-Mégève ; (pour Aix-les-Bains-Mont-Revard, les billets sont délivrés au départ de Genève-Cornavin).

La durée de validité de ces billets peut être, à deux reprises, prolongée de huit jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Emission d'Obligations P.-L.-M 5 % de 1.000 francs

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée procède actuellement à l'émission d'une tranche d'obligations 5 % de 1.000 francs, type 1921, tranche A.

Prix d'émission : 925 francs par obligation.

Premier coupon payable le 1^{er} juin 1931.

Cette émission peut être arrêtée et les conditions en être modifiées à tout moment.

On souscrit sans frais :

Au Secrétariat de la Compagnie, à Paris, 88, rue Saint-Lazare ;

Au Bureau des Titres, à Lyon, 11 bis, place Saint-Paul ;

Au Bureau des Titres, à Marseille, 17, rue Grignan ;

Dans les gares du Réseau P.-L.-M. ouvertes au Service de l'émission ;

Par correspondance adressée, avec les fonds, au Secrétaire de la Compagnie, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Les maisons de banque et les notaires peuvent également recevoir les souscriptions.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3. Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*, Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{33^e} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66